Extrait du Madagascar-Tribune.com

http://madagascar-tribune.com/Accord-politique-de-base,14504.html

Espace de concertation des partis politiques

Accord politique de base

- Dossier -

Date de mise en ligne : samedi 7 août 2010

Madagascar-Tribune.com

Préambule

S'étant engagés dans le Manifeste des Partis Politiques du Quinze Juillet Deux Mille Dix, à s'entendre sur un ACCORD POLITIQUE de BASE,

En ce jour, Trois Août, An Deux Mille Dix, réunis au sein d'un ESPACE de Concertation, les partis politiques et associations politiques de toutes tendances dont les paraphes sont ci-jointes, se sont entendus sur un ACCORD POLITIQUE de BASE.

Le présent accord politique de base, est guidé par les principes suivants :

Il s'agit d'un premier accord qui s'intègre au processus de dialogue malgacho-malgache et qui peut évoluer en fonction du développement de celui-ci.

Le cadre dans lequel il évolue et son exécution requièrent la force d'une « Nouvelle inclusivité ». Cette nouvelle inclusivité, basée sur une démarche itérative, interactive, interdépendante et redevable, reste soucieuse et attentive aux propositions des différentes parties prenantes, entre autres :

La Société Civile

La Société Militaire

La Société Religieuse

La Société des Média

La Communauté Internationale

Les Dirigeants de la Transition actuelle

Et l'Ensemble de toute la population

Accord politique de base

Du retour à l'Ordre Constitutionnel

Les partis et associations politiques réunis en conclave ont constaté que les crises malgaches survenant à répétition depuis 1972, ont pour cause un manque de vision largement concertée.

Aussi, voulant rompre avec le passé, les partis et associations politiques confirment-ils avec fermeté la nécessité de

Copyright © Madagascar-Tribune.com

l'élaboration d'une nouvelle Constitution, marquant ainsi le passage vers la IVème République.

De l'adhésion au processus de sortie de crise initié par la Société Civile

Afin de faciliter l'adhésion des partis politiques au processus initié par la Société Civile, celle-ci doit, d'une part, prendre en compte le Manifeste des Partis Politiques que les partis politiques lui ont préalablement transmis et, d'autre part, donner un calendrier ferme des diverses échéances des processus.

La Société Civile doit être soutenue par la communauté internationale dans l'observation de la neutralité, l'impartialité et l'objectivité.

Les organisations de la société civile unie sont conviées à définir conjointement avec les partis politiques, les Termes de Références du « Dialogue National ».

Du mode d'adoption de la future Constitution

Les partis et associations politiques conviennent d'un referendum constitutionnel, optionnel à un ou davantage de textes. Ce referendum se doit toutefois d'être précédé d'une large explication citoyenne.

Les textes soumis à referendum seront arrêtés au niveau de la conférence nationale.

Des Elections : Calendrier et modalités

Les partis et associations politiques conviennent de procéder à la mise en place des Institutions de la IVème République, par l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques dans les plus brefs délais.

Les modes, calendriers et ordre de déroulement de ces élections dépendront de la forme du régime retenue par la Constitution adoptée.

De ce qui précède et afin d'assurer la crédibilité du processus de passage vers la IVème République, les partis et associations politiques préconisent concernant la gestion de la Transition que :

- La présidence de la transition sera assurée par Monsieur Andry RAJOELINA.
- Les Partis et Associations politiques conviennent de la mise en place d'une gouvernance d'Union Nationale dans le sens large de ce terme (Chambres, gouvernement...), la HAT élargie devient une chambre législative.
- Le Premier Ministre sera désigné parmi les personnalités proposées de manière concertée par les partis politiques. Il désignera conjointement avec le Président de la Transition les membres du gouvernement exécutif, parmi la liste des personnalités proposées par les partis politiques.
- Tous les membres des actuelles institutions créées par ordonnance (CENI, HCC...) seront renouvelés de façon inclusive et consensuelle.
- Le CNR sera mis en place et les membres seront désignés de façon consensuelle et inclusive.
- Des mesures d'apaisement (amnistie, libération des détenus politiques, réouverture des média censurés...)

Copyright © Madagascar-Tribune.com

seront, soit directement prises, soit soumises aux instances compétentes (Conférence Nationale, Juridiction compétente...).

Fait à Ambohidahy-Antananarivo, le 3 Août 2010

Recueilli par Valis

Copyright © Madagascar-Tribune.com